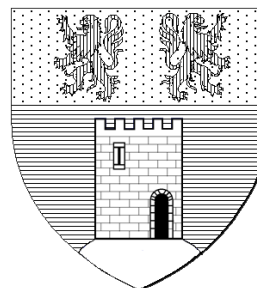


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2019

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.**

**Absents : MM COURNEDE Mathieu et LAUGIER Robert.**

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en accueillant Sophie AUDIBERT, Secrétaire de Mairie conviée pour le vote du budget.

Il précise que la date a été adaptée en fonction des agendas et de la procédure d'appel d'offre du lotissement.

Il revient ensuite sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le cahier des doléances et synthèse du Grand Débat National organisé le 1er février a été transmis à la Sous-Préfecture.

La fête du Printemps de la Méouge se déroulera du 1er au 7 avril prochain. Une rencontre est prévue avec les associations organisatrices pour finaliser le déroulement. Un accord a été donné pour l'ouverture d'une buvette au Gravas en vue des festivités.

Roland SARLIN a indiqué par courrier s'occuper de mettre fin aux désordres signalés sur l'écurie lui appartenant située sur la place du Vieil Hôtel.

Le véhicule vandalisé immobilisé depuis des mois sur le parking de Calma a été finalement enlevé suite à la relance de la Gendarmerie par Monique AUDIBERT-GIBIER.

Établi le : 12/04/2019

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**

Signature et cachet

---

Katia PENEAU a pris ses fonctions de gérante de l'Agence Postale Communale.

La carte des aléas feu de forêt établie par les services de l'État est présentée. Elle est à la disposition du public en mairie.

L'acte administratif d'achat du terrain de Monique et Henri AMIC est revenu des hypothèques. Le prix a été payé à réception.

Plusieurs habitants de Lachau (propriétaires et locataires) ont manifesté officiellement par courrier RAR ou dépôt en Mairie leur opposition à l'installation de compteurs Linky. Le Maire s'est entretenu à ce sujet avec l'interlocuteur d'ENEDIS pour les collectivités. Un registre a été ouvert à cet effet.

La dotation voirie du département s'élèvera à 12.733 € pour 2019.

Le FNGIR est maintenu à 17.250 € en dépenses et en recettes (opération blanche budgétairement)

Le bénéfice du loto du 23 février 2019 s'élève à 940 €.

Le SATESE a transmis le rapport de visite de la station d'épuration effectuée le 14 novembre 2018. Il en ressort que la qualité du rejet est bonne. Le taux de charge est faible. Un dysfonctionnement des poires de niveau est constaté pouvant entraîner une usure des pompes de relevage. Le système sera vérifié.

Martine MOULLET signale un problème de chauffage dans la chapelle de l'église nécessitant l'installation de convecteurs.

De nouvelles incivilités ont été constatées à Notre Dame de Calma. La remise en état sera effectuée avant la visite pastorale de l'Évêque prévue le 29 mars 2019.

La Commission des Impôts a été réunie le 9 mars 2019.

Le Comité des Fêtes d'Eygalayes maintient sa fête le 24 août 2019.

La constitution du dossier d'expropriation dans la cour du château avance. France Domaine a estimé les indemnités de dépossession à 530 € dont 408 € d'indemnités et 82 € de réemploi. Le document a été transmis au syndic de la copropriété en vue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. La salle du Conseil a été mise à disposition à cet effet. L'Architecte des Bâtiments de France a adressé un courrier indiquant qu'il donnerait un avis défavorable à l'expropriation au motif qu'elle serait de nature à porter atteinte au château. Une réponse lui a été faite avec copie au Préfet précisant que le rétablissement de la voie n'était pas de nature à modifier l'aspect du château et que son opposition a priori était difficilement concevable à partir du moment où le dossier n'avait pas encore été déposé.

Suite à l'établissement du relevé cadastral, le dossier sera transmis à la Préfecture en vue de la prescription des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire.

La cotisation au SDED se répartit de la manière suivante : fonctionnement 1.428,00 €, investissement : 1.948,45 €, fourniture d'énergie : 2.330,16 € et installation des illuminations pour 708,04 €.

Une réflexion sera engagée sur le coût des raccordements eau et assainissement.

Une randonnée de cyclotourisme traversera le village le 20 avril 2019. La Commune mettra à disposition de la fédération de cyclotourisme des Hautes-Alpes un espace pour le ravitaillement des participants en lien avec Nathalie et en fonction des déviations consécutives à la réfection du pont.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Il est donné lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil ainsi que de l'ordre du jour.

### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2019**

Bien que les débats aient eu lieu, le Maire a omis de faire voter l'approbation du devis d'Alex RIGAT relatif à l'installation des mentions « *Mairie* » et « *Liberté Égalité Fraternité* » au fronton de la Salle du Conseil, la commande des barrières ainsi que la possibilité d'obtenir des bons en vue de la stérilisation des chattes errantes.

Le choix des inscriptions sur la Mairie et des barrières a été fait de manière concomitante.

Sous réserve de cette mention, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2- COMPTE DE GESTION 2018**

Le budget a été préparé avec Madame FREYDIER, Trésorière, et Sophie le vendredi 15 février.

L'élaboration du projet de budget a été d'autant plus facile que les difficultés financières s'éloignent et que Sophie avait bien avancé la préparation en rentrant tous les chiffres connus. Ce qui permet d'avoir des données fiables pour ajuster les prévisions au plus près de la réalité.

Le Compte de Gestion est la présentation comptable de l'exercice écoulé par la Trésorerie.

Il est rapproché du Compte Administratif établi par la Mairie auquel il doit correspondre au centime d'euro près.

Le rapprochement a été fait. Les chiffres correspondent en tout point.

Le compte de Gestion est mis aux voix et adopté à l'unanimité. (délibération n°2019-04)

### **3- COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Il fait apparaître pour l'exercice 2018 :

En section d'Investissement, un excédent de 1.330,74 €

En section de Fonctionnement, un excédent de 28.843,93 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 30.174,67 €

Le résultat cumulé est de 159.355,02 € (résultat à la clôture de l'exercice 2017 : 129.180,35 € + 30.174,67 € de l'exercice 2018)

Le Compte-Administratif étant en fait le bilan comptable de sa gestion, le Maire quitte la séance.

La Présidence est assurée par Philippe AMIC, Premier Adjoint, qui fait procéder au vote. Le Compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité. (délibération n°2019-05)

Le Maire remercie les participants et reprend la présidence.

### **4- AFFECTATION DU RÉSULTAT**

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 87.361,60 € en fonctionnement. *(délibération n°2019-06)*

### **5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**

Compte-tenu du contexte national marqué par une opposition générale à l'accroissement de la pression fiscale, de la situation des habitants et l'amélioration de la situation financière de la Commune, il est proposé de maintenir les taux à leurs niveaux de 2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité. *(délibération n°2019-07)*

Les tarifs de facturation de l'eau demeurent également inchangés. Les prévisions budgétaires ont été faites sur cette base.

### **6- BUDGET PRIMITIF 2019**

Sophie procède à une présentation synthétique.

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 301.781,78 € en Fonctionnement et à 172.795,27 € en Investissement.

Le BP 2019 est adopté à l'unanimité. *(délibération n°2019-08)*

Il sera transmis à la Préfecture et est consultable en Mairie.

Sophie est remerciée pour cet excellent travail.

### **7- LOTISSEMENT COMMUNAL (CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ VRD)**

La date limite de dépôt des offres a expiré le 22 février. Six dossiers ont été déposés, tous recevables.

L'analyse des offres a été effectuée par le Bureau d'Études AEV.

L'estimation avait été faite (terrassement et voies, eaux pluviales, eaux usées, eau potable, téléphone hors câblage et tranchée électricité) pour un montant de 90.110 € HT.

La Commission d'Appel d'Offre a été réunie le 8 mars 2019 en présence de tous les conseillers.

A l'analyse des offres et après classement, il ressort que le 1er et moins disant est l'entreprise Edmond POLDER de Lazer pour un montant de 68.915 €, soit 21.195 € en dessous de l'estimation. Lecture est donnée du tableau et des critères de notation.

La commission d'appel d'Offre a repris les propositions du Bureau d'Études et retenu l'entreprise Edmond POLDER car mieux classée et moins-disante pour un montant total de 68.915 € et un délai de réalisation de 6 semaines.

Le début des travaux est fixé au 15 avril 2019. Des pénalités seront appliquées à compter du 1er juillet 2019 conformément au cahier des charges

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la Commission d'Appel d'Offre. Le Maire est habilité à notifier à l'entreprise retenue et aux entreprises non retenues. (*délibération n°2019-10*)  
Un devis du SDED est attendu pour l'alimentation électrique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe pour le lotissement. (*délibération n°2019-09*)

## **8- COMPTE-RENDU DU COMITÉ CANTONAL DE PROGRAMMATION**

Marie-Line TREMORI et Michèle AMIC ont représenté la Commune.

Les deux dossiers présentés ont été retenus.

La tournée cantonale 2019 est programmée le mardi 23 avril 2019 à 8H30 à LACHAU.

Des dossiers de dégâts d'orage seront présentés pour 2019 car ils seraient à nouveau éligibles.

## **9- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

**Communauté de Communes :** Philippe AMIC a participé au dernier Conseil Communautaire. Il s'agissait principalement de la préparation du Budget Primitif 2019. L'endettement par habitant est de 130 € en 2018. La redevance pour la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) s'élèvera à 5,12 € par habitant en 2019 et à 7,50€ en 2020. Le Conseil a adopté une motion en faveur du désenclavement des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes à l'unanimité.

**Réfection du Pont de Pierre :** L'ouverture du chantier est fixée au 15 mars 2019. La Route Départementale 201 devrait être fermée du 3 avril au 30 juin 2019. Pour limiter au maximum la présence de mobilier de chantier, la Salle du Conseil sera prêtée pour les réunions de chantier. Nathalie devrait s'occuper des repas des ouvriers. Les poubelles seront déplacées vers le lavoir. Un géomètre sera mandaté par la DDT pour matérialiser les limites de la voirie avec les propriétés de Monsieur et Madame HARROUE et de Jacques JARJAYES.

**Cimetière :** Suite à la réunion de la Commission, de premiers échanges s'instaurent. Le principe de trois types de concessions (trentenaire, cinquantenaire, perpétuelle) est retenu. L'heure avancée ne permet pas de travailler plus avant sur les conditions d'octroi, la tarification, les modalités de transmission, les droits et obligations et les conditions de reprises.

La question sera remise à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du Conseil.

**Éclairage Public :** Le SDED a indiqué que les travaux de réfection de l'éclairage public devraient intervenir en septembre. Dans l'intervalle les travaux de renforcement de la ligne seront réalisés en commençant par la Mairie.

### **Bâtiments communaux :**

**Mairie :** la toiture a été réparée.

**Ancienne salle de classe de l'école :** Une réunion sur place s'est tenue avec les artisans, David MARIE, locataire, et les conseillers municipaux. Les travaux à

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

réaliser ont été définis : adaptation des ouvertures, mises en œuvre de menuiserie PVC, isolation de la façade. Le devis de Mathieu COURNEDE pour la façade est attendu. Sous réserve de son acceptation, les autres devis sont examinés. Le devis de maçonnerie de Sahbi FATNASSI pour l'adaptation des ouvertures est validé pour 2.190 €. Concernant les menuiseries PVC (fenêtres et volets roulants) le devis de l'entreprise Bernard GIRARD est retenu également sur le principe. Les commandes seront effectuées sous réserve de l'acceptation du devis du façadier à recevoir.

Église : le devis de l'entreprise OZE pour une vérification de la toiture est présenté. Après discussion, des devis de réfection complète de la couverture seront demandés à des entreprises spécialisées avant toute prise de décision.

Calma : Le devis pour l'acquisition d'une estrade (bois et métal) mobile, modulable et multi-usage est validé pour 2.818 € TTC. L'estrade sera financée dans le cadre du solde de la subvention départementale en lien avec le Luminaire. Elle sera utilisée pour les animations diverses tant intérieures (Calma - Salle des Fêtes) qu'extérieures. (délibération n°2019-12)

Eau : Les recherches de fuite ont été effectuées. Aucune fuite n'a été constatée sur la route de Calma. La fuite à l'entrée du village a été localisée précisément. Les travaux ne devraient pas impacter la chaussée.

Le rapport de recherche de fuites a été transmis à Monsieur MOUL EL MAAZ de la CEREG pour prise en compte dans l'élaboration du Schéma directeur d'eau potable.

Marché : Une nouvelle demande en vue de la vente de fromage de brebis a été enregistrée. Un projet de formulaire de demande est présenté au Conseil.

La Commission sera réunie prochainement pour examiner le projet de formulaire et la demande d'emplacement.

Ordures ménagères : Une nouvelle réunion est prévue à Ribiers le 5 avril 2019.

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

Dans le cadre du permis de construire délivré au GAEC de Riouffret, une borne à incendie sera installée aux frais du bénéficiaire aux abords de son bâtiment pour le protéger et au-delà l'ensemble du secteur en cas d'incendie.

Les subventions annuelles à l'EMALA (80 €) (délibération n°2019-13) et au Club du 3ème Age (120 €) (délibération n°2019-14) sont reconduites à l'identique. La demande d'adhésion aux communes forestières n'est pas retenue.

Le Maire se rapprochera de David MARTIN pour la remise en état du chemin de la coupe et la livraison du bois.

Le CDG 26 va procéder à une mise en concurrence pour un contrat groupe risque prévoyance et/ou santé (assurance complémentaire) pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2025. Il faut délibérer afin de pouvoir éventuellement y souscrire, mais il n'y aura pas d'obligation de souscription. (délibération n°2019-15)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance est levée à 0h15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet